alliance F

Procès-verbal de la 122e Assemblée des déléguées d'alliance F

18 mars 2022

Les coprésidentes d'alliance F, la conseillère aux Etats Maya Graf et la conseillère nationale Kathrin Bertschy, accueillent les personnes présentes à l'Assemblée des déléguées. Après deux ans de rencontres en ligne, tout le monde est ravi de se voir enfin en personne. L'AD a lieu dans l'aula de PROGR. Sont présentes 60 personnes ayant le droit de vote avec un total de 97 voix.

Une minute de silence est observée en raison de la guerre et des crimes humanitaires en Ukraine.

1 Procès-verbal de l'AD du 19 mars 2021 - en ligne

Le procès-verbal de l'AD du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

2.1 Rétrospective

Fête d'anniversaire virtuelle

Le 7 février, la Suisse a fêté les 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes. En raison du Covid-19, de nombreuses festivités prévues ont malheureusement dû être annulées dans toute la Suisse. Nous avons néanmoins pu fêter dignement cette journée : plus de 300 participantes ont trinqué virtuellement avec nous et les conseillères fédérales Simonetta Sommaruga et Viola Amherd, les pionnières, Rosmarie Zapfl (ancienne conseillère nationale PDC et présidente de l'alliance F), Maria Bernasconi (ancienne conseillère nationale PS) et Cécile Bühlmann (ancienne conseillère nationale Verte) pour célébrer les 50 ans de notre démocratie.

Le Grütli des femmes 2021

Malgré des conditions difficiles dues à la pandémie, le Grütli des femmes a pu avoir lieu le 1er août 2021. Près de 600 invitées, dont des femmes de différents milieux sociaux et de différentes générations, ont célébré les acquis des pionnières du mouvement pour le suffrage féminin et de notre jeune démocratie. Les invitées ont écouté des récits, ont étudié une chanson spécialement composée pour le Grütli des femmes 2021, ont immortalisé la fête sur une peinture ou se sont assises à table pour discuter d'égale à égale avec les conseillères fédérales Viola Amherd et Simonetta Sommaruga.

Mariage pour toutes et tous et initiative sur les soins

Nous avons également pu fêter de grands succès avec deux projets : le "mariage pour toutes et tous" a été accepté par une nette majorité des votant-e-s lors de la votation populaire de septembre 2021 - avec 64.1% dont nous sommes fières - de tous les cantons. 61% des Suisses ont dit oui à l'initiative sur les soins infirmiers.

Session des femmes

Le grand moment fort de l'année dernière a été la Session des femmes, que nous avons pu organiser et mener à bien en collaboration avec nos associations faîtières sœurs. Pendant deux jours, le Palais fédéral était, pour la deuxième fois de son histoire, entièrement en mains féminines. Lors de la Session des femmes, 246 participantes élues de toute la Suisse ont débattu de plus de 70 objets et



ont adopté au total 23 revendications concrètes qui ont été déposées sous forme de pétitions auprès des Chambres fédérales. Nous surveillons maintenant l'évolution des pétitions - et les premiers succès ont déjà été enregistrés : la première pétition (campagne de prévention contre la violence) a été transmise avec succès le 17 mars. Le travail dans les commissions et au Parlement a préparé les femmes à la vie politique quotidienne et a encouragé certaines d'entre elles à se présenter à un poste politique.

L'avenir des archives Gosteli est assuré

Après que le Conseil fédéral a qualifié les Archives Gosteli d'institution de recherche d'importance nationale en 2020, le parlement cantonal de Berne en a fait de même en 2021. Le Grand Conseil a édicté une nouvelle loi sur la base de laquelle un financement annuel de la fondation est prévu. L'avenir des Archives Gosteli est donc enfin assuré. Le 20 août 2022, les Archives Gosteli fêteront leur 40e anniversaire.

2.2 Perspectives

Helvetia vous appelle!

En 2021 également, Helvetia vous appelle a fait une tournée dans les cantons, avec des porteurs de projets interpartis qui ont fortement battu le tambour de la publicité. Helvetia vous appelle! a été présente dans les cantons de Soleure et du Valais et est maintenant en tournée en direction de la Suisse centrale. En novembre, un nouveau lancement en présentiel a enfin pu avoir lieu: Nidwald. Làbas, la proportion de femmes a grimpé de deux points de pourcentage. La comparaison avec le canton voisin d'Obwald a montré qu'il est toujours très important de motiver les femmes et de leur procurer de bonnes places sur les listes. La part des femmes au Grand Conseil y est tombée à 16%. Cela montre clairement que l'appel d'Helvetia est nécessaire pour que les partis et l'électorat ne retombent pas dans de vieux schémas. En vue des élections parlementaires de 2023, Helvetia continuera à appeler et lancera une campagne nationale.

#withyou

En Suisse, la violence domestique est une pandémie silencieuse qui touche les femmes, les hommes et les enfants, avec un énorme chiffre noir. En Suisse, une femme sur cinq est victime de violence domestique au cours de sa vie. Pendant la crise du Covid-19, les cas de violence domestique ont augmenté de 20 pourcents en 2020. Une triste réalité contre laquelle "Tech against Violence", une organisation spin-off d'alliance F, a décidé de lutter. Elle a lancé #withyou en janvier 2021. #withyou sera un outil interactif en ligne qui permettra d'atteindre rapidement les personnes concernées et leurs proches, de les informer, de les accompagner dans leur prise de décision et de les encourager à chercher de l'aide auprès des services existants. Une première version de #withyou sera mise en ligne à l'été 2022 et sera progressivement développée en collaboration avec les personnes concernées et des expert-e-s. Le projet est soutenu par le Fonds pionnier Migros.

Affaires politiques

Imposition individuelle

Susanne Vincenz-Stauffacher, membre du comité et conseillère nationale PLR, présente l'initiative populaire pour l'introduction de l'imposition individuelle. Le travail et la fortune des couples doivent enfin être imposés séparément et donc de manière équitable. Les femmes sont toujours taxées sur la facture fiscale de leur mari. Combiné à un barème fiscal progressif, le revenu des deuxièmes apporteurs de revenus est imposé à un taux nettement plus élevé. Dans la plupart des cas, cela concerne le revenu de la femme. Il s'agit donc d'éliminer les incitations négatives et de promouvoir



l'égalité, l'égalité des chances et l'équité fiscale. L'initiative populaire a été lancée par les Femmes PLR et est soutenue par tous les partis. Le délai de collecte expire en septembre 2022.

Accueil extrafamilial des enfants

Aujourd'hui encore, la conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle représente un grand défi pour de nombreux parents. Un soutien financier constant de la part de la Confédération et des cantons est nécessaire pour faire baisser le prix de la garde des enfants. La Suisse a les deuxièmes tarifs les plus élevés au monde. L'initiative parlementaire demande une réduction importante des contributions des parents et une amélioration de l'éducation de la petite enfance afin d'augmenter les chances de développement des enfants et de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Une pétition de la Session des femmes est également en suspens à ce sujet.

Arrêt du Tribunal fédéral : droits démocratiques pendant la maternité

Il s'agit de permettre aux mères d'exercer leurs droits politiques pendant leur congé de maternité sans perdre leur droit à l'allocation de maternité. Selon la situation juridique actuelle, les mères qui participent aux activités du conseil pendant leur congé de maternité perdent leur droit à l'allocation de maternité de leur activité principale. Un nouvel arrêt du Tribunal fédéral devrait être rendu en avril.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité et par applaudissements.

3 Comptes annuels 2021 et rapport de révision

Nous clôturons l'exercice avec un petit bénéfice de 1'400 CHF. Au vu de la situation financière d'alliance F ces dernières années, cela peut être considéré comme très positif. Il est en outre réjouissant de constater que nous n'avons pas dû puiser dans nos placements en 2021.

Nous avons des projets importants et bien financés. En ce qui concerne le financement de notre activité principale, la situation reste difficile.

Les projets qui jouent sur les leviers politiques sont particulièrement difficiles à financer. En font partie, comme toujours, Helvetia vous appelle ! mais aussi, l'année dernière, la Session des femmes. Outre la Session des femmes, le Grütli a également été un tour de force qui a nécessité beaucoup d'efforts. Mais tous ces projets ont eu un impact important en 2021.

Grâce à l'année du jubilé et aux activités qui y sont liées, alliance F a enregistré une forte augmentation du nombre de ses membres individuels.

3.1 Décharge au comité

Les comptes sont approuvés par 95 voix pour et 2 abstentions et la décharge est donnée au comité.

alliance F

4 Budget 2022

Plusieurs projets seront lancés cette année, qui auront une influence sur notre budget 2022. Nous nous préparerons aux prochaines élections nationales avec une campagne nationale Helvetia vous appelle! et lancerons une plateforme et une campagne publique contre la violence domestique avec le projet #withyou.

La poursuite du projet Stop Hate Speech et le monitoring des pétitions de la Session des femmes sont d'autres activités ayant une incidence sur le budget. Nous continuerons à suivre de près les travaux du Parlement et à faire pression là où c'est nécessaire.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

5 Élections et réélections du comité

5.1 Réélection du comité

Le comité d'alliance F, composé de 12 représentantes, est soumis à réélection.

Le comité est réélu à l'unanimité.

5.2 Élections du nouveau comité directeur

Christina Bachmann-Roth et Min Li Marti sont candidates à l'élection au comité d'alliance F.

Christina Bachmann-Roth est économiste d'entreprise, présidente des Femmes, Le Centre Suisse depuis 2021 et conseillère municipale de la ville de Lenzbourg pour L Centre.

Min Li Marti est conseillère nationale PS depuis 2015, rédactrice en chef de l'hebdomadaire PS et membre de la commission des affaires juridiques.

Le comité recommande à l'unanimité l'élection de Christina Bachmann-Roth et de Min Li Marti.

Christina Bachmann-Roth et Min Li Marti sont élues à l'unanimité comme membres du comité.

5.3 Réélection de la coprésidence

Les co-présidentes Maya Graf, conseillère aux États, et Kathrin Bertschy, conseillère nationale, sont candidates à leur réélection.

Maya Graf et Kathrin Bertschy sont réélues à l'unanimité à la coprésidence d'alliance F.

5.4 Départ d'Helen Issler

Helen Issler quitte alliance F en tant que membre du comité. Toujours engagée pour les thèmes des femmes et de l'égalité, elle a contribué de manière déterminante, en tant que vice-présidente avec Rosmarie Zapfl, à ce qu'alliance F puisse s'engager pour l'égalité avec un nouvel élan et une nouvelle présidence. Nous avons toujours pu compter sur son soutien, par exemple lors des formations aux médias pour nos collaboratrices.



Nous remercions Helen Issler pour son grand engagement et sommes heureuses qu'elle reste parmi nous en tant que membre du *Cercle des Donatrices*.

6 Réforme de l'AVS (AVS21)

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont débattu de la réforme de l'AVS (AVS21). L'âge de la retraite des deux sexes sera harmonisé, les femmes (et elles seules) des neuf prochaines cohortes d'âge verront leur rente augmenter de 50 à 160 francs par mois. Les avis divergent quant à savoir si ces mesures d'égalisation des rentes sont suffisantes. Si la réforme entre en vigueur en 2023, les femmes concernées seront celles nées entre 1960 et 1968. L'âge de la retraite des femmes sera relevé par étapes de trois mois par an. Cette mesure devrait permettre d'économiser dix milliards de francs en l'espace de dix ans.

Les neuf cohortes de femmes reçoivent la compensation sur leur pension à vie. Elles peuvent prendre leur retraite à partir de l'âge normal de la retraite et bénéficier d'un supplément, ou bien elles peuvent anticiper leur retraite mais auront alors un taux de réduction plus court que les femmes non concernées. Les deux mesures ne peuvent pas être cumulées. De plus, une gradation est appliquée en fonction du revenu. Les suppléments en cas de versement régulier s'élèvent à 160 francs pour les femmes dont le revenu est inférieur ou égal à 57 360 francs, à cent francs pour un revenu compris entre 57 360 francs et 71 700 francs et à cinquante francs pour un revenu supérieur à 71 701 francs.

Le supplément de pension est progressif pendant la phase de relèvement de l'âge de référence pour les femmes.

La première année du relèvement de l'âge de référence, le supplément est de 25 %, la deuxième année de 50 % et la troisième année de 75 %. La quatrième et la cinquième année du relèvement de l'âge de référence, le supplément est versé à 100 %, puis diminue progressivement au cours des quatre dernières années (de 81 % la sixième année, de 63 % la septième année, de 44 % la huitième année et de 25 % la neuvième année) et n'est plus versé à partir de la dixième année du relèvement de l'âge de référence pour les femmes.

Les femmes peuvent également anticiper leur retraite - au plus tôt à partir de 62 ans. Dans ce cas, les rentes sont réduites, mais dans une moindre mesure qu'auparavant.

Les femmes dans la classe de salaire la plus basse peuvent continuer à prendre leur retraite un an plus tôt sans que leur rente soit réduite. Si elles souhaitent prendre leur retraite deux ans plus tôt, leur rente sera réduite de deux pourcents et de trois pourcents si elles prennent leur retraite trois ans plus tôt.

Pour les femmes aux revenus moyens, la rente est réduite de 2,5 pourcents à 64 ans, de 4,5 pourcents à 63 ans et de 6,5 pourcents à 62 ans. Pour les femmes qui gagnent bien leur vie, les taux de réduction sont de trois pourcents pour une année d'anticipation, de 6,5 pourcents pour deux ans et de 10,5 pourcents pour trois ans.

Le versement du supplément est progressif pendant les trois premières années. La quatrième et la cinquième, le supplément est intégral. Les quatre années suivantes, le supplément diminue à nouveau. À partir de la dixième année, il n'y a plus de supplément. Le Parlement a en outre décidé que le supplément serait accordé en dehors du système de retraite de l'AVS. Il n'est donc pas soumis au plafond de la rente pour les femmes mariées.

Ce modèle de compensation entraînera des coûts d'environ 3,252 milliards de francs de 2024 à 2032. Cela correspond à environ un tiers des économies réalisées grâce au relèvement de l'âge de la



retraite. Parallèlement, la TVA, qui s'élève aujourd'hui à 7,7%, sera relevée de 0,4 point. Cette mesure devrait rapporter environ 1,4 milliard de francs par an.

Pour alliance F, la prévoyance vieillesse est un thème central. A l'âge de la retraite, les femmes sont - sans faute et en raison du système - nettement moins bien loties financièrement que les hommes. Les femmes bénéficiaires d'une rente de vieillesse reçoivent, tous piliers confondus, 37 pourcents de moins que les hommes - ce sont presque 20 000 francs qui leur manquent chaque année. Ce que l'on appelle le Gender Pension Gap se situe donc juste en dessous de la moyenne européenne qui est de 40 pourcents.

Si les différences au niveau de l'AVS sont marginales, les différences au niveau de la prévoyance professionnelle sont beaucoup plus importantes. Selon les statistiques des caisses de pension, les femmes ont reçu 1547 francs par mois en 2018 - les hommes presque le double avec 2948 francs en moyenne.

Les femmes sont donc beaucoup plus souvent touchées par la pauvreté des personnes âgées que les hommes. Par rapport aux hommes retraités, les femmes retraitées sont aujourd'hui deux fois plus nombreuses à devoir percevoir des prestations complémentaires à l'AVS. Les conditions-cadres pour l'égalité des chances dans la vie professionnelle ne sont toujours pas en

place. Le salaire n'est toujours pas égal pour un travail égal et des erreurs subsistent dans le système de prévoyance. En effet, les parcours professionnels typiques des femmes ne sont pas assurés correctement. Il s'agit de corriger cela.

Pour alliance F, il est essentiel d'améliorer réellement la prévoyance vieillesse. Il faut un ensemble de mesures : Exiger l'égalité salariale, réviser le 2e pilier (suppression ou déduction linéaire de coordination), supprimer l'imposition des familles qui nuit aux femmes et concilier vie familiale et vie professionnelle.

6.1 Exposés réforme de l'AVS (AVS21)

Les points de vue pour et contre le projet seront présentés par Veronica Weisser et Gabriela Medici.

Pro-réforme

Veronica Weisser est économiste et experte en prévoyance chez UBS. Elle est l'auteure de plusieurs études sur des sujets macroéconomiques, sociopolitiques ainsi que sur des thèmes liés aux placements et à la prévoyance.

Veronica Weisser explique qu'en Suisse, les retraité-e-s font déjà partie du groupe le plus fortuné et qu'ils-elles sont en principe bien protégé-e-s financièrement. Mais les changements dans la structure d'âge de la population suisse font que l'AVS devient un fardeau de plus en plus lourd pour les jeunes générations. Une réforme de l'AVS est donc urgente, car il lui manque bien 900 milliards de francs. AVS21 est la meilleure réforme présentée à la population suisse depuis des années, et ce malgré le fait que les coûts de la réforme pèseront surtout sur les épaules de la population jeune. AVS21 contribuera à une AVS plus sûre et plus durable. Les générations plus âgées, dont les femmes, devraient maintenant apporter leur contribution et s'engager pour une meilleure équité entre les générations.

Exposé Contra

Gabriela Medici a étudié le droit et est depuis 2018 secrétaire centrale de l'USS dans le domaine des assurances sociales, responsable en particulier du dossier de la prévoyance vieillesse.



Selon Gabriela Medici, les femmes en Suisse reçoivent environ un tiers de rente en moins que les hommes. C'est pourquoi toutes les réformes de l'AVS doivent avoir pour conséquence une nette amélioration des rentes des femmes. Or, selon elle, AVS21 est un projet de démantèlement et de double peine pour les femmes. Il est incontestable que des financements supplémentaires de l'AVS sont nécessaires. Mais en augmentant l'âge de la retraite des femmes, la réforme exige que ce soient justement celles qui souffrent déjà aujourd'hui d'une couverture insuffisante en matière de rentes qui doivent s'accommoder de nouvelles réductions de rentes. En raison d'un nouveau calcul des rentes AVS en cas d'anticipation, la réforme entraîne de fait une baisse des rentes qui s'élève à environ 1 200 francs par an pour une rente féminine moyenne. L'AVS21 ne contient aucune amélioration nécessaire pour la situation des femmes.

6.2 Prise de position AVS21

Le comité recommande à l'unanimité la liberté de vote.

La question de savoir si l'âge de la retraite doit être relevé maintenant ou à une date ultérieure est une décision difficile à prendre pour de nombreuses organisations membres. Certaines ont déjà récolté des signatures pour un référendum, d'autres ont déjà adopté un mot d'ordre. Le comité directeur ne voit pas l'intérêt de diviser les forces alors qu'il existe tant de revendications communes.

La recommandation de vote libre est adoptée par 65 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

Ainsi se termine la partie officielle de la 122e assemblée des délégués d'alliance F. Le prix Ida Somazzi est ensuite remis. Cette année, la lauréate est Uschi Waser pour son engagement de longue date en faveur de la reconnaissance des Yéniches.